

23 juin 2022 -14:03

Le rapport de la commission d'apprentissage montre que le mode de construction a eu un impact sur l'incendie d'Opwijk

La commission d'apprentissage créée à la suite de l'incendie majeur survenu à Opwijk le 9 avril 2021 a terminé ses travaux. Elle présente aujourd'hui ses conclusions et recommandations dans un rapport. La commission, composée d'experts indépendants, a été mise en place par la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden pour enquêter sur l'incendie d'un immeuble à appartements dans le centre d'Opwijk.

Le vendredi 9 avril 2021, un incendie majeur dans le centre d'Opwijk a détruit onze appartements situés sous le toit. Comme il s'agissait d'un bâtiment relativement récent qui devait répondre à des règles de sécurité incendie spécifiques, il était important de vérifier si le mode de construction avait joué un quelconque rôle dans la propagation rapide et violente de l'incendie. La commission a également examiné si les prescriptions actuelles en matière de sécurité incendie doivent être adaptées afin d'éviter de tels incendies. Un second volet de l'enquête s'est concentré sur une manière plus sûre et efficace que pourraient adopter les services d'incendie dans la lutte contre ces incendies.

Le rapport indique que le développement et la propagation rapides de l'incendie sont dus en partie au grenier commun, une grande pièce d'un seul tenant à la structure en bois. Le feu a pu se développer de manière inaperçue dans cet espace. La propagation aux appartements est due à l'effondrement du toit qui a provoqué l'apparition de trous dans le plafond entre le grenier et les appartements. Enfin, le grand grenier n'était accessible que par une trappe et ne possédait pas de plancher ayant une capacité de charge suffisante pour permettre l'intervention des pompiers. Selon les experts, le mode de construction a donc eu un impact sur le déroulement de l'incendie. L'attention est donc attirée sur le cloisonnement des combles et sur la défaillance de la structure du toit. L'accessibilité des combles doit également faire l'objet d'une plus grande attention selon la commission d'apprentissage.

Les avis ont été formulés sous forme d'objectifs. Il s'agit maintenant de les convertir en règles concrètes. Le rapport est, dès lors, soumis au Conseil supérieur de la sécurité contre l'incendie et l'explosion, qui doit formuler des propositions d'adaptation de la réglementation actuelle en matière de sécurité incendie. La ministre Verlinden : « *Il est essentiel que nous tirions des leçons pour l'avenir de catastrophes telles que l'incendie d'Opwijk. La constatation que le feu a pu se propager extrêmement rapidement dans le grenier ouvert est un point d'attention important pour tous les partenaires impliqués dans la prévention incendie. Ce rapport montre également qu'il est essentiel d'utiliser de nouvelles technologies ; les drones, par exemple, peuvent s'avérer très utiles lors d'interventions complexes. C'est donc une bonne chose que les leçons à tirer de cet incendie soient largement diffusées.* »

En ce qui concerne l'intervention des pompiers, l'attention est attirée sur l'importance d'une bonne reconnaissance, et en particulier sur l'imagerie aérienne. A cette fin, il est possible d'utiliser des drones, mais aussi de déployer des auto-échelles. Une image claire de l'ampleur et des circonstances d'un incident est cruciale pour garantir une intervention des pompiers en toute sécurité. La commission fait également remarquer que les risques et les dommages auraient été encore plus importants si l'incendie avait eu lieu la nuit, précisément en raison du manque de visibilité.

Une deuxième recommandation concerne la mise en œuvre d'un schéma de montée en puissance. Ce schéma prévoit des procédures pour faire appel à des renforts. La zone Vlaams-Brabant West, dont la

commune d'Opwijk fait partie, dispose d'une telle structure, ce qui a permis d'alerter rapidement des moyens supplémentaires. Les membres de la commission demandent que de tels schémas soient intégrés dans le fonctionnement de toutes les zones.

Le rapport intégral n'existe qu'en néerlandais et est publié sur www.securitecivile.be/fr/presse

Contact pour la presse : Jan De Saedeleer (jan.desaedeleer@ibz.fgov.be - 02 488 51 70) et Sandra Schroos (sandra.schroos@ibz.fgov.be - 02 488 50 88)

SPF Intérieur - Direction générale Sécurité civile
Service Communication
Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 500 26 02
<https://www.securitecivile.be>

Olivier Labarre
Porte-parole (FR)
+32 0478 66 87 94
olivier.labarre@ibz.fgov.be

Steven Vermeulen
Porte-parole (NL)
+32 471 66 85 63
steven.vermeulen@ibz.fgov.be